

**3^{ème} Comité de pilotage du Contrat Territorial Eau et Climat
Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025**
04 novembre 2025 – Enghien-les-Bains – 14h00
Compte-rendu

Contact :

Jeanne MULLER – Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

Jeanne.muller@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 15 35 / 06 49 21 01 23

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture du comité de pilotage par **Benoît JIMENEZ**, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer
2. Intervention du partenaire financier du Contrat par **Paul MORIEN**, Chargé d'opération du département de Seine-Saint-Denis à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)
3. Présentation du bilan 2024 des actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 par **Jeanne MULLER**, Animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer
4. Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat
 - a. Etude des potentialités de restauration hydromorphologique des cours d'eau du territoire de la Métropole du Grand Paris et priorisation des actions, présentée par **Tanguy GILBERGUE**, Chargé de mission GEMAPI à la Métropole du Grand Paris
 - b. Mise en séparatif des réseaux à Saint-Leu-la-Forêt, présentée par **Véronique HARIVEL**, Chargée d'opération assainissement à la communauté d'agglomération Val Parisis
 - c. Désimperméabilisation d'une aire de stationnement (place Verdun) et aménagement du square Jean Mermoz, présentée par **Elodie Rat**, Directrice du service voirie et espaces verts à la ville d'Enghien-les-Bains
5. Conclusion et fermeture du comité de pilotage

Ce comité de pilotage avait pour objectif de présenter le bilan des actions 2024 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025. 3 retours d'expériences emblématiques des thématiques majeures du contrat ont été présentés.

Participant.es :

AMIET Eric	Directeur des services techniques – Ville d’Enghien-les-Bains	Présent
BAQUIN Monique	Adjointe au maire – Ville de Saint-Leu-la-Forêt	Présente
BOCQUET Jean-Charles	Vice-Président – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présent
BOISUMEAU Louise	Animatrice eaux pluviales et désimperméabilisation – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
BONIS François	Chargé de mission Seine et Marne Oise – Référent eau	Présent
BOUCHON Damien	Responsable technique – FIPMA 75-92-93-94	Présent
BRANDENBURG Alice	Responsable assainissement – CA Plaine Vallée	Présente
BRUNELLE Joanna	Cheffe de projet coordination bassin Seine-Normandie, direction régionale Ile-de-France - Office français de la biodiversité (OFB)	Présente
BRATIGNY Olivier	Adjoint au DST en charge des affaires technique et directeur des bâtiments communaux – Ville d’Enghien-les-Bains	Présent
CARROGET Aurélie	Chargée de mission SAGE - DRIEAT	Présente
CHANAL Eric	Directeur des services – SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
DELEGUE Manon	Chargée de projet eau dans la ville – Régie publique eau et assainissement d’Est Ensemble	Présente
FAGNON Béatrice	Sous-préfecture de Sarcelles	Présente
GIRARD Aline	Animatrice du SAGE – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
GIRARD Catherine	Sous-préfecture de Sarcelles	Présente
GILBERGUE Tanguy	Chargé de mission GEMAPI – Métropole du Grand Paris	Présent
HARIVEL Véronique	Chargée d’opération assainissement – CA Val Parisis	Présente
JIMENEZ Benoit	Président – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présent
LANIER Christophe	Responsable des services techniques – SIAH Croult et Petit Rosne	Présent
LANIER Véronique	Cheffe du bureau études autosurveillance et mesures (DEA) – Département de Seine Saint-Denis	Présente
LE VAGUERESSE Anne Sophie	Animatrice de territoire agri-urbain – CA Roissy Pays de France	Présente
LEVAILLANT Nolwen	Chargée de mission TVB – CA Roissy Pays de France	Présente
LO Rhokhaya	Cheffe du service conformité des raccordements – EPT Paris Terres d’Envol	Présente
MACHARD Christophe	Membre du bureau – Chambre de commerce et de l’industrie	Présent
MARTIN Charlotte	Chargée de mission nature et biodiversité – Région Ile-de-France	Présente
MORIEN Paul	Chargé d’opération du département de Seine-Saint-Denis – agence de l’eau Seine-Normandie	Présent
MULLER Jeanne	Animatrice du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 – SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer	Présente
PELLETIER Laëtitia	Directrice environnement milieu aquatique - SIARE	Présente
PIMIENTA Ana	Chargée de mission eau dans la ville - Régie publique eau et assainissement d’Est Ensemble	Présente
PONTHIER Eugénie	Adjointe au maire – Ville d’Epinay-sur-Seine	Présente
RAT Elodie	Directrice voirie et espaces verts – Ville d’Enghien-les-Bains	Présente

RENAC Maëva	UFC Que Choisir	Présente
REVERT Quentin	Chargé de mission PCAET – CA Plaine Vallée	Présent
SCHINZEL Perrine	Cheffe de projet énergie et biodiversité – CA Val Parisis	Présente
SUEUR Philippe	Maire – Ville d’Enghien-les-Bains	Présent
TANGUY Déborah	Directrice générale adjointe gestion de projets – SIAH Croult et Petit Rosne	Présente
Vannier Murielle	Directrice générale - SIARE	Présente
VAZEILLE Gérard	Membre de l’association - ASSARS	Présent

1/ Ouverture du comité de pilotage

Monsieur Philippe Sueur, maire d’Enghien-les-Bains, ouvre le comité de pilotage par une présentation de la commune et remercie l’ensemble des participants pour leur présence. Il rappelle que la commune d’Enghien-les-Bains se distingue par son caractère à la fois urbain, patrimonial et paysager. Seule station thermale d’Île-de-France, elle est reconnue pour son lac, son architecture et son attractivité culturelle, notamment autour du casino, du centre des arts et de ses équipements thermaux. Enghien-les-Bains combine également une forte densité urbaine avec une présence marquée d’espaces verts et de milieux aquatiques qui structurent son paysage et son identité. La commune s’inscrit dans une dynamique territoriale marquée par les enjeux de transition écologique, d’adaptation au changement climatique et de préservation de la biodiversité. Son positionnement en tête de bassin versant, à proximité du réseau hydrographique du Croult et de la Vieille Mer, en fait un territoire stratégique pour les politiques de gestion de l’eau, de maîtrise du ruissellement et de protection des milieux naturels, tout en répondant aux besoins d’une population urbaine dense et d’activités touristiques importantes.

Benoit JIMENEZ, Président de la Commission Locale de l’Eau prend ensuite la parole pour remercier à son tour les personnes présentes, les intervenants, ainsi que la ville d’Enghien-les-Bains pour son accueil.

Benoit Jimenez introduit le nouveau contrat de territoire « Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 » en soulignant qu’il constitue une opportunité de tirer les enseignements du contrat actuel, de consolider les partenariats et de définir de nouvelles priorités d’action adaptées aux réalités du territoire. Il rappelle également que les comités de pilotage sont des temps d’échange et de partage d’expériences entre les membres de la CLE et les signataires.

Enfin, Benoit Jimenez rappelle la programmation de cette CLE comité de pilotage à savoir la présentation du bilan 2024 des actions du contrat, du 12^{ème} programme d’aide de l’agence de l’eau Seine-Normandie et de 3 retours d’expérience.

2/ Intervention du partenaire financier du Contrat, l’agence de l’eau Seine-Normandie

Paul Morien, chargé d’opération du département de Seine-Saint-Denis est revenu sur le 12^{ème} programme d’aide de l’AESN « Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030 ». Ce nouveau programme répond à des priorités stratégiques, avec des moyens permettant de mobiliser tous les acteurs du bassin autour d’ambitions



communes. La sobriété en eau pour tous les usages est aussi au cœur de ce programme, qui se positionne comme un levier pour renforcer la résilience des territoires du bassin face au changement climatique, l'objectif étant de réduire de 10 % les prélèvements d'eau d'ici 2030.

Enfin, Paul Morien a conclu son intervention en félicitant les maîtres d'ouvrages signataires pour leur engagement dans la mise en œuvre de leurs actions et dans l'avancement du contrat, ainsi que la cellule d'animation du SAGE pour son travail.

3/ Présentation du bilan des actions 2024 du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

La présentation de Jeanne MULLER, animatrice du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer, ainsi que le rapport bilan 2024 sont joints à ce compte-rendu.

Le contrat territorial eau et climat est un outil de programmation pluriannuel qui établit les actions prioritaires et efficaces à mettre en œuvre par les signataires sur leur territoire de compétence et de répondre aux enjeux stratégiques du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer à savoir la gestion des eaux pluviales à la source, la préservation des milieux aquatiques et humides et la fiabilisation des systèmes d'assainissement. Ce contrat est établi entre les maîtres d'ouvrages signataires et l'agence de l'eau Seine-Normandie qui en est le financeur.

Le programme d'actions du CTEC Croult-Enghien-Vieille Mer s'étend sur la période de 2023-2025, soit une durée de 3 ans et prend effet sur l'intégralité du périmètre du SAGE. 116 actions ont été inscrites par 12 maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de plus de 100 millions d'euros hors taxes. Les signataires de ce contrat sont les collectivités compétentes en assainissement, GEMAPI et eaux pluviales. Le contrat réunit : 2 syndicats (SIAH Croult et Petit Rosne et SIARE), le Département de Seine Saint-Denis, la métropole du Grand Paris, 3 établissements publics territoriaux (Grand Paris Grand Est, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol), 3 communautés d'agglomération (Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Parisis), Grand Paris Aménagement et la ville d'Enghien-les-Bains.

Bilan des actions 2024 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Pour cette deuxième année du contrat, **33 actions étaient initialement prévues en 2024** à laquelle s'ajoutent **35 actions en cours** (initiées en 2023 mais non terminées) et **23 actions reportées de 2023**, soit un total de 91 actions pour un montant de **43 609 005 €**.

Au total, **46 actions ont été engagées en 2024 (51 %) pour un montant total de 6 725 075 € (15 %) :**

Concernant les demandes de subvention faites à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, **5 dossiers ont fait l'objet d'une demande subvention.**



Bilan des actions 2023-2024 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Engbien-Vieille Mer

Les actions engagées en 2023 et 2024 correspondent à 47 % des actions totales inscrites au contrat (54 actions engagées) et 11 % du montant total du contrat (11 861 991 € HT). Ce faible taux budgétaire peut s'expliquer par le fait que les travaux ont été mis en pause pendant la période des Jeux Olympiques.

Schéma 1 – Représentation graphique de l'avancement des actions par enjeu à fin 2024

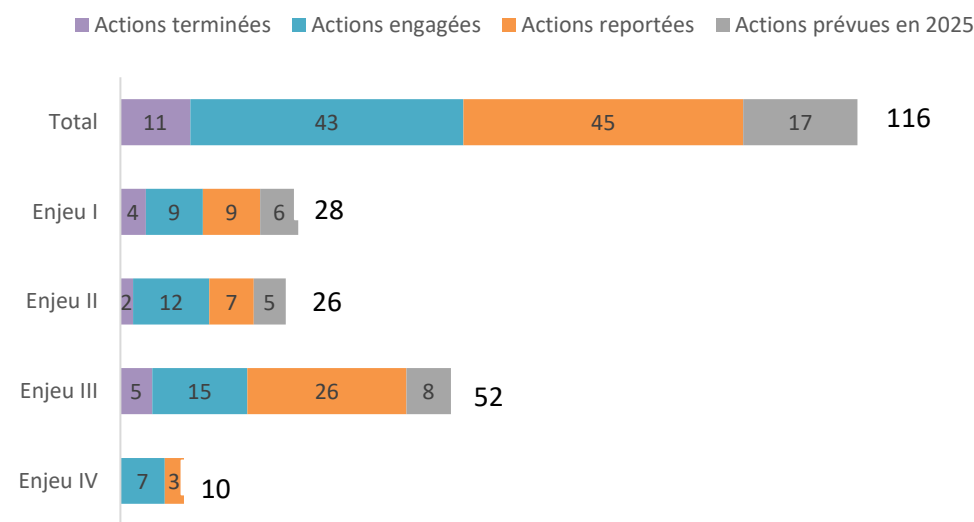
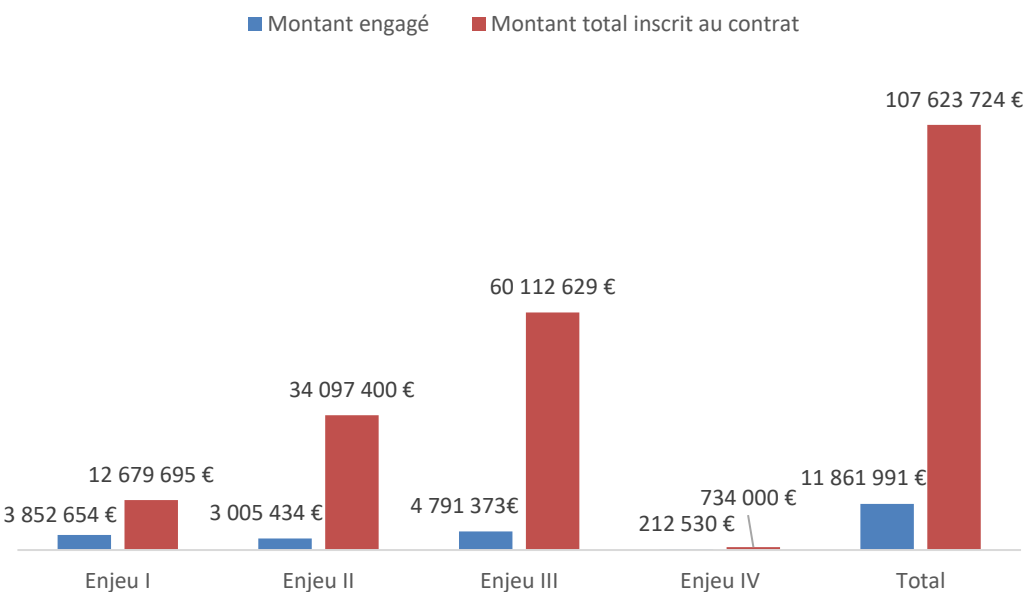


Schéma 2 – Représentation graphique de l'avancement des montants par enjeu à fin 2024



Détail par enjeux des actions 2024 du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer

Enjeu I – Redonner de la place à l’eau dans les dynamiques d’aménagement du territoire pour rendre visible l’eau et ses paysages en maîtrisant les risques



20 actions devaient débuter en 2024 pour un montant prévisionnel de 3 424 270 € HT.

En 2024, sur les 20 actions prévisionnelles, 9 actions sont en cours, 2 se sont terminées, 7 sont reportées et 2 sont annulées.

4 675 141 € ont été réellement engagés en 2024 dont 2 227 080 € inscrits au contrat.

Indicateurs réalisés en 2024 :

- 10 775 m² déconnectés du réseau d’eaux pluviales,
- 6 609 m² de surface d’espaces végétalisés créés et
- 6 555 m² de surface de pleine terre créées

Enjeu II – Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d’eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d’un lien social



19 actions étaient prévues en 2024 pour un montant prévisionnel de 13 614 900 € HT.

En 2024, 11 actions ont été engagées, 1 action s’est terminées et 7 ont été reportées.

2 497 668 € ont été réellement engagés en 2024 dont 2 128 104 € inscrits au contrat.

Indicateurs réalisés en 2024 : 5 études de restauration hydro morphologiques ont été lancées

Enjeu III – Améliorer la qualité des eaux superficielles



42 actions étaient prévues en 2024 pour un montant prévisionnel de 26 332 335 € HT.

En 2024, sur les 42 actions prévisionnelles, 14 actions sont en cours, 2 se sont terminées, 25 sont reportées, 1 est annulée.

2 794 804 € ont été réellement engagés en 2024 dont 2 225 504 € inscrits au contrat.

Indicateurs réalisés en 2024 : 487 branchements mis en conformité

Enjeu IV – Développer l’animation, la communication et la sensibilisation sur les enjeux prioritaires



10 actions étaient prévues en 2024 pour un montant prévisionnel de 237 500 € HT.

En 2024, sur les 10 actions prévisionnelles, 7 actions sont en cours et 3 sont reportées.

144 387 € ont été réellement engagés en 2024 et inscrit au contrat.

Indicateurs réalisés en 2024 : pas d’indicateurs inscrits au contrat



Perspectives du contrat

Le suivi des actions inscrites dans le contrat continue jusqu'à la fin de l'année 2025. La fin d'année 2025 sera consacrée aux rencontres avec les signataires du contrat pour réaliser le bilan final de ce contrat. En 2026, aura lieu le dernier comité de pilotage mais également la signature du prochain contrat de territoire « Eau, Climat et Biodiversité Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 ». Ce nouveau contrat intégrera une thématique supplémentaire, celle de la sobriété en eau, et rassemblera un nombre plus important de signataires.

Question	Réponse
Pourquoi observe-t-on un écart aussi important entre les montants prévisionnels et les montants engagés ? Que deviennent les montants qui n'ont pas été dépensés ?	En effet, les montants engagés sur la période 2023-2024 ne représentent que 11 % du budget total du contrat. Ce faible pourcentage s'explique à la fois par le contexte territorial (période de Jeux Olympiques) et par le report de nombreuses actions : 23 actions ont été reportées en 2023, et 44 au total en cumulant 2023 et 2024. Lorsque des actions sont reportées, les montants associés le sont également. Certaines de ces actions pourront être réinscrites dans le nouveau contrat si elles sont considérées comme prioritaires et éligibles à une subvention de l'AESN.

5/ Présentation de 3 projets autour des grandes thématiques du contrat

a. L'études des potentialités de restauration hydromorphologique des cours d'eau du territoire de la Métropole du Grand Paris et priorisation des actions

La présentation de Tanguy GILBERGUE, Chargé de mission GEMAPI à la Métropole du Grand Paris est jointe à ce rapport.

La Métropole du Grand Paris (MGP), créée en janvier 2016 dans le cadre de la loi MAPTAM, exerce la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis 2018. Dans l'objectif de mieux connaître et structurer le patrimoine aquatique et humide de son territoire (130 communes), la MGP a prévu le lancement de plusieurs études :

- Une étude des potentialités de restauration hydromorphologique des petites cours d'eau en 2024,
- Une étude des potentialités de restauration hydromorphologique des berges des grands cours d'eau en 2025,
- Une étude des potentialités de restauration écologique des zones humides et des zones d'expansion des crues en 2026.

Ces études visent à construire une vision globale du fonctionnement des milieux aquatiques du territoire métropolitain et à définir un programme ambitieux de travaux de restauration. L'objectif est de redonner aux cours d'eau leurs fonctionnalités physiques et écologiques, notamment à travers le rétablissement de la dynamique naturelle du lit, la diversification des habitats aquatiques, le ralentissement des crues et l'amélioration du cadre de vie.





L'étude des potentialités de restauration hydromorphologique des petits cours d'eau, lancée en 2024 est structurée en plusieurs phases :

- Une phase de repérage et d'état des lieux du réseau hydrographique métropolitain (synthèse bibliographique, campagne de terrain, qualification du statut des cours d'eau pour les cours d'eau indéterminés)
- Une phase de diagnostic des cours d'eau et découpage en tronçons homogènes (analyse hydromorphologique, diagnostic, découpage en tronçons, définition de plusieurs typologies de cours d'eau, classification, objectifs d'actions à définir par tronçon)
- Une phase de proposition d'aménagement et de gestion par tronçons à travers un plan hiérarchisé d'interventions (avec des possibilités de lancer des études au stade esquisse en urgence). Dans ce cadre, trois études d'urgence ont été lancées en janvier 2024 : le ru d'Arthelon à Meudon, le ru du Sausset à Aulnay-sous-Bois,

ainsi que le ru de Ville-d'Avray et le ru de Marivel à Sèvres.

La phase de terrain de l'étude globale a débuté en juin 2024.

Parallèlement à ces étapes, une analyse des documents de planification (documents d'urbanisme, règlements d'assainissement, etc.) est menée afin d'évaluer la prise en compte des petits cours d'eau, d'identifier les leviers d'amélioration et de renforcer l'articulation entre planification territoriale et objectifs de restauration écologique.

Une présentation des prospections de terrain aux partenaires a été réalisée le 21 novembre 2025. À partir de janvier 2026, des ateliers géographiques (par sous-bassins versants) et thématiques (assainissement et planification) seront organisés afin de valider la cartographie produite et d'analyser les tronçons indéterminés. Également, les diagnostics de terrains se poursuivent en vue de faire émerger des propositions opérationnelles d'aménagement.

Questions	Réponses
Un projet de réouverture du ru d'Enghien est envisagé à Épinay-sur-Seine. L'étude intègre-t-elle l'analyse des tracés historiques, et en particulier celui de ce cours d'eau ?	L'étude des potentialités menée par la Métropole du Grand Paris prend en compte les tracés historiques, ainsi que l'ensemble des opportunités de réouverture et de restauration des cours d'eau.
Les scénarios R1 et R2, correspondant aux niveaux d'ambition les plus faibles de restauration de cours d'eau, ne sont-ils jamais retenus même dans le cas de contextes urbains fortement contraints, où ils peuvent parfois constituer les seules options techniques réalisables ?	Les scénarios R1 et R2 peuvent être envisagées ponctuellement, sur des sections courtes s'ils favorisent la mise en œuvre de restauration de sections R3 et/ou R4 au sein d'un même projet. De plus, Il est préférable d'attendre s'il y a des modifications d'usages ou de changement de sols, afin de privilégier, lorsque cela est possible, un scénario de type R3 ou R4

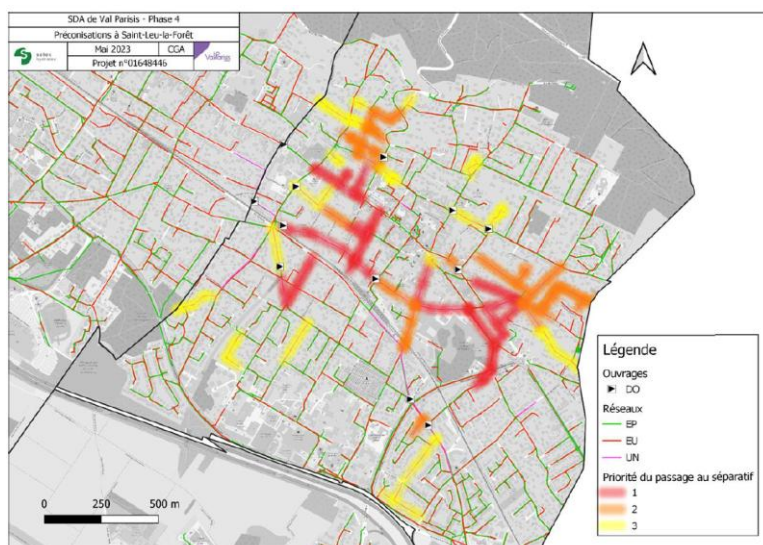
b. Mise en séparatif des réseaux à Saint-Leu-la-Forêt

La présentation de Véronique Harivel, chargée d'opération assainissement à la communauté d'agglomération Val Parisis, est jointe à ce rapport.

La communauté d'agglomération Val Parisis a pris la compétence Assainissement – Eaux pluviales urbaines début 2018, auparavant exercée par les communes. Toutefois, sur le territoire de l'agglomération, deux communes conservent une organisation spécifique : la compétence est assurée par le SIARE à Bessancourt et par le SIAVOS à Frépillon.

Dans le cadre de diverses opérations de voirie, la commune de Saint-Leu-la-Forêt avait pour pratique, pour des raisons de coordination, d'intervention unique et de limitation des nuisances, de réaliser conjointement l'ensemble des travaux de chaussée, de trottoirs, d'enfouissement de réseaux et d'assainissement, incluant la réhabilitation des réseaux et la mise en séparatif. Cette mise en séparatif était quasi systématique, sans analyse préalable au regard du contexte local, ni de réflexion globale sur la cohérence du maillage.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement (SDA) de Val Parisis, menée entre 2021 et 2023, a permis de faire évoluer cette approche. Il en ressort la volonté de poursuivre la mise en séparatif des réseaux sur certains secteurs de Saint-Leu-la-Forêt, mais selon une logique hydrologique et territoriale fondée sur des bassins versants complets, avec un objectif de continuité du maillage. Le SDA prévoit également une hiérarchisation des opérations en fonction de leur niveau d'urgence, ainsi qu'une prise en compte anticipée des travaux à réaliser chez les particuliers, notamment les mises en conformité des branchements.



Un plan pluriannuel d'investissement (PPI), issu du schéma directeur d'assainissement, a ainsi été élaboré afin de programmer la mise en séparatif de plusieurs secteurs de Saint-Leu-la-Forêt.

Ce plan s'organise en trois niveaux de priorité :

- Priorité 1 : 2024-2028
- Priorité 2 : 2029-2033
- Priorité 3 : 2034-2038

La première opération à être initiée est le secteur Est lors de la prise de compétence de Val Parisis en 2018. La commune avait alors signalé que ce secteur s'inscrivait dans son programme communal de réfection de voirie et d'enfouissement des réseaux, avec une priorité sur le secteur Paris-Parc. Constituant le premier programme de Val Parisis dans le domaine de la mise en séparatif sur cette commune, l'agglomération a dû revoir complètement la démarche d'opportunité et de faisabilité.

L'opération du secteur Est se déroule en plusieurs phases :

- 1^{ère} phase : secteur « Paris Parc, Saint-Prix et Verdun »
 - 2018 : Etude de modélisation des réseaux et campagnes de visites domiciliaires
 - 2019 : Mission de maîtrise d'œuvre publique pour les travaux sur domaine public et privé
 - 2020 : Marché publics à bons de commande pour les travaux sur domaine privé
 - 2021-2022 : Travaux de mise en séparatif des réseaux sur domaine public et création de branchements (101)

2022-2023 : Travaux de mise en séparatif des installations privées et mise en conformité de branchements avec un taux de mise en conformité de 89 %

- 2^{ème} phase : secteur « Paris - Moulin »

2023 : Etude de maîtrise d'œuvre AVP et PRO des travaux sur domaine public et visites domiciliaires

2024 : Travaux de mise en séparatif des réseaux sur domaine public et création de branchements (62)

2024-2026 : Travaux de mise en séparatif des installations privées et mises en conformité de branchements

- 3^{ème} phase : secteur « Parc- Renan – Montlignon - Hacqueville »

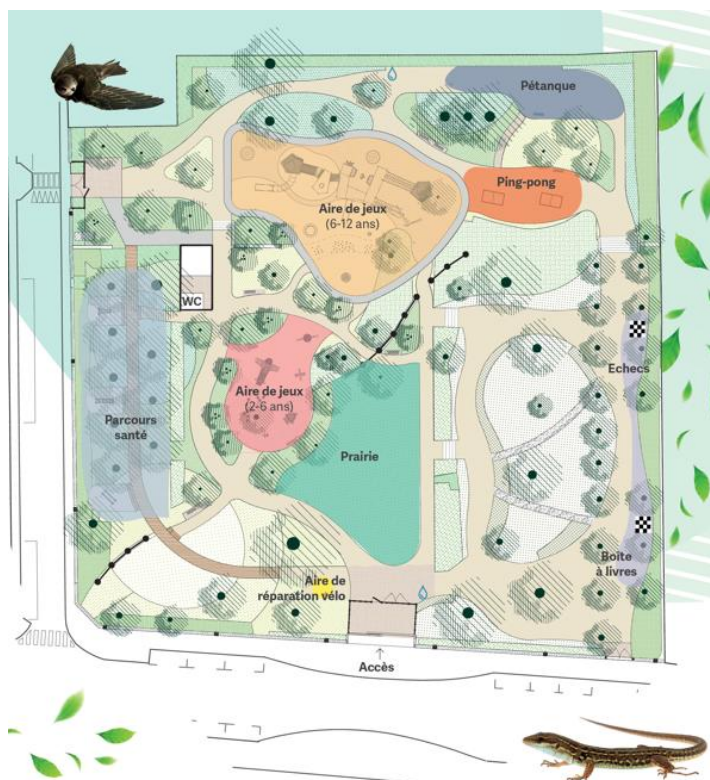
- 4^{ème} phase : secteur « Ancien chemin de Paris – de Gaulle – Forge »

À ce jour, aucune date de réalisation n'est encore arrêtée pour les troisième et quatrième phases du programme.

Question	Réponse
Comment fonctionnent ces réseaux au final ?	Les réseaux sont mis en séparatifs c'est-à-dire que les eaux pluviales sont dirigées vers le réseau d'eaux pluviales, tandis que les eaux usées sont acheminées vers le réseau d'eaux usées. Toutefois, un exutoire permet actuellement le rejet du réseau d'eaux pluviales dans un réseau unitaire. Les flux sont donc remélangés, mais l'objectif à terme est de généraliser un fonctionnement en séparatif sur l'ensemble du système.

c. Désimperméabilisation d'une aire de stationnement (place Verdun) et aménagement du square Jean Mermoz

La présentation de Elodie Rat, Directrice du service voirie et espaces verts à la ville d'Enghien-les-Bains est jointe à ce rapport.



Le square Jean Mermoz a fait l'objet d'un réaménagement par la ville d'Enghien-les-Bains, afin d'offrir aux habitants un espace plus vert, plus frais et plus confortable.

Avant les travaux, ce site de 5 863 m² comptait 4 270 m² de surfaces imperméabilisées, soit 73 % de sa superficie.

Le projet poursuivait plusieurs objectifs :

- Renforcer les continuités écologiques et structurer un maillage d'espaces naturels à l'échelle de la commune ;
- Créer un îlot de fraîcheur à l'échelle du quartier ;
- Consolider un lieu de vie, de rencontre et de détente, accessible à toutes les générations.

Pour y parvenir, le projet a intégré une désimperméabilisation des sols, une meilleure infiltration des eaux pluviales et une inversion du ratio entre surfaces perméables et imperméables. À l'issue des travaux, les surfaces perméables représentent désormais 78 % de la superficie totale, soit 4 600 m².



En 2024, la ville d'Enghien-les-Bains a également procédé au réaménagement du parking de la place Verdun afin de répondre aux enjeux urbains liés aux inondations et à la pollution des eaux pluviales. Sur une surface totale de 2 225 m², 1 975 m² ont été désimperméabilisés. Les anciens revêtements ont été remplacés par des enrobés perméables drainants ainsi que par des pavés à joints en gravillons.

Par ailleurs, des noues végétalisées aménagées en périphérie du parking permettent désormais de récupérer et de gérer naturellement les eaux pluviales.



Questions	Réponses
Comment l'enrobé drainant a-t-il évolué depuis la réalisation du projet et quel est son entretien ?	Depuis les travaux, l'enrobé drainant n'a que très peu évolué. Seules quelques zones ont présenté de légères désagréations qui ont commencé au moment de la période estivale. En dehors de ces points ponctuels, il assure toujours correctement sa fonction d'infiltration. À ce jour, aucun entretien spécifique n'a été nécessaire.
Des relevés de température ont-ils été réalisés avant et après projet ?	Non, ce type de mesures n'était pas prévu dans le cadrage initial du projet. Toutefois, il s'agirait d'un indicateur pertinent à intégrer dans de futurs projets.
Quelle occurrence de pluie est prise en charge par le projet d'aménagement du parking ?	Les noues aménagées permettent la gestion intégrale des pluies courantes. Un bassin de rétention enterré, situé sous le parking, assure quant à lui la collecte et la gestion des pluies d'occurrence trentennale. Concernant les eaux pluviales du parc Jean-Mermoz, celles-ci sont entièrement infiltrées sur site.



6/ Conclusion et fermeture du comité de pilotage

En conclusion, la cellule d'animation du SAGE a remercié l'ensemble des participants au comité de pilotage, ainsi que tous les signataires et partenaires du contrat. Elle a également remercié ceux qui ont partagé leur retour d'expérience à savoir la Métropole du Grand Paris, la communauté d'agglomération Val Parisis ainsi que la ville d'Enghien-les-Bains pour leur accueil et l'organisation de la visite des deux projets d'aménagement, organisée à l'issue du comité de pilotage.

Signé électroniquement le 05/12/2025

Benoît JIMENEZ

Président de la CLE
Croult-Enghien-Vieille Mer



